

## **Séance du 19 mars 2014**

L'an deux mil quatorze, le 19 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 13 mars 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame MARCETTEAU Annick, Maire.

Présents : Annick MARCETTEAU, Odile MARNEUR, Didier JACQUET, Corinne PELLETIER, Bernard FERRON, Alain LUCAS, Daniel BLIN, Claude LAVRAT.

Absents excusés :

Michel HALLAY pouvoir à Didier JACQUET  
Pascal CASIEZ pouvoir à Daniel BLIN  
Dominique GUILLOTIN pouvoir à Bernard FERRON  
Francisque LE GOFF pouvoir à Annick MARCETTEAU

Absent non excusé : Bruno TULPAIN

Secrétaire de séance : Didier JACQUET

\*\*\*\*\*

Madame MARCETTEAU donne lecture du procès-verbal du 27 février 2014 qui est approuvé à l'unanimité.

### **1. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2013**

	<b>Résultat de Clôture 2012</b>	<b>Part affectée à l'investissement</b>	<b>Résultat exercice 2013</b>	<b>Résultat Clôture 2012</b>
<b>Investissement</b>	<b>119 673,79</b>	<b>0,00</b>	<b>-582 197,09</b>	<b>-462 523,30</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>625 050,95</b>		<b>34 968,12</b>	<b>660 019,07</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>744 724,74</b>	<b>0,00</b>	<b>-547 228,97</b>	<b>197 495,77</b>

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans nos écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECLARE**, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Compte Administratif de l'exercice 2013 de la commune a été approuvé.

## **2. Affectation des résultats du budget communal**

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2013.

Le résultat à affecter est constitué par le résultat comptable augmenté du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice (résultat cumulé).

Pour 2013, le résultat de l'exercice présente :

- un excédent de fonctionnement de : **34 968.12 euros**,
- le résultat antérieur reporté de fonctionnement est de : **625 050.95 euros**,

Par conséquent, le résultat de fonctionnement à affecter correspond à la somme du résultat de l'exercice et du résultat reporté, soit **660 019.07 euros**.

Le résultat d'investissement cumulé de l'exercice est de : - **462 523.30 euros**.

Les restes à réaliser de l'exercice en dépenses d'investissement sont de **189 716.87 euros**.

Les restes à réaliser en recettes d'investissement sont de **200 000 euros**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Affecte les résultats comme suit :

Résultat d'investissement corrigé par un mouvement en **D001** de **462 523.30 euros**.

Affectation obligatoire par un mouvement au compte **1068** de **452 240.17 euros**.

Afin de répondre aux besoins de financement de la section de fonctionnement, il est proposé de conserver en section de fonctionnement l'excédent de fonctionnement disponible et de l'imputer en « résultat de fonctionnement reporté » au budget primitif 2014.

Report de fonctionnement de **207 778.90 euros** à affecter par un mouvement en **R002**.

## **3. Approbation du budget primitif 2014 de la commune**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le budget primitif équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'investissement : **846 140.17 euros**

Section de fonctionnement : **1 275 901.90 euros**

## **4. Vote des taux d'imposition – année 2014**

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal leur avis sur les taux d'imposition de la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les impôts et précise les taux d'imposition pour cette année :

<b>Taxe d'habitation</b>	9.71 %
<b>Taxe foncière sur propriétés bâties</b>	17,77%
<b>Taxe foncière sur propriétés non bâties</b>	30,55%

## **5. Contrat de prêt relais**

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2013/12 du 9 avril 2013 le conseil avait décidé de contracter un emprunt de 300 000 € auprès de la Caisse d'Épargne et de retenir le principe d'un prêt relais de 200 000 € en attendant le versement des recettes d'investissement (subventions et FCTVA).

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la proposition de contrat de prêt relais de la CAISSE D'ÉPARGNE Loire-Centre, et après délibération, à l'unanimité :

## **DECIDE**

De retenir la proposition de la CAISSE D'EPARGNE pour un prêt relais à taux fixe d'un montant de 200 000 euros avec les conditions suivantes :

### Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

Prêt d'un montant de 200 000 euros.

### CONDITIONS FINANCIERES :

Taux fixe :	2.05 %
Durée du prêt :	24 mois
Date maximum de versement des fonds :	15/05/2014
Date maximum d'échéance du prêt :	15/05/2016
Périodicité :	annuelle
Commission d'engagement :	150 €

### Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Autorise Madame MARCETTEAU Annick, Maire de la commune de Thivars à signer le contrat de prêt et est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.


## **Informations diverses :**


Mur de M. FERRONNIERE : Mme le Maire informe le Conseil Municipal des conclusions de l'audience du Tribunal Correctionnel de Chartres du 18 février dernier.

Le Parquet a requis la condamnation de Monsieur FERRONNIERE au paiement d'une amende, sans se prononcer sur la demande de démolition du mur...

Le délibéré sera, en principe, rendu le 4 juin prochain.

### **TOUR DE TABLE :**

 Odile MARNEUR remercie Annick MARCETTEAU pour le travail effectué avec toute l'équipe municipale durant ce mandat.

 Daniel BLIN informe que le comptage de printemps s'est déroulé le 9 mars dernier. Il est constaté une baisse de 50 % des perdrix. 9 couples ont été recensés au lieu de 18 l'an passé.

La séance est levée à 20h00.

Le secrétaire,  
Didier JACQUET